

Leurs droits sont nos obligations

Le préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne stipule que (extraits):

Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

L'article 1 stipule que:

La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.

L'article 3 stipule que (extraits):

Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale.

L'article 6 stipule que:

Toute personne a droit à la liberté et à la sécurité.

L'article 7 stipule que:

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications.

L'article 14 stipule que:

- *Toute personne a droit à l'éducation ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue.*
- *Ce droit comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire.*
- *La liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des principes démocratiques, ainsi que le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques, sont respectés selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.*

L'article 15 stipule que:

- *Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée.*
- *Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a la liberté de chercher un emploi, de travailler de s'établir ou de fournir des services dans tout Etat membre.*
- *Les ressortissants des pays tiers qui sont autorisés à travailler sur le territoire des Etats membres ont droit à des conditions de travail équivalentes à celles dont bénéficient les citoyens ou citoyennes de l'Union.*

L'article 21 stipule que (extraits):

Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou



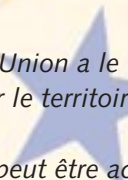
toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'article 26 stipule que:

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté.

L'article 45 stipule que:

- *Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres.*
- *La liberté de circulation et de séjour peut être accordée, conformément au traité instituant la Communauté européenne, aux ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un Etat membre.*



Qu'est-ce que l'ECCE

La Coopération européenne pour la pédagogie curative et la sociothérapie d'orientation anthroposophique (ECCE) a été créée en 1992 aux Pays-Bas, avec l'objectif de représenter les personnes handicapées (ayant des besoins spécifiques) et de défendre leurs intérêts au niveau européen, en suivant la méthodologie anthroposophique.

L'ECCE représente quelque 400 organisations de parents et de professionnels de presque tous les pays d'Europe. Elle travaille avec d'autres organisations reconnues sur des projets dont le but est d'intégrer les personnes handicapées dans la société. Ses organisations membres proposent une grande variété d'établissements, qu'il s'agisse d'éducation, de travail, d'hébergement avec soins, de soutien aux familles, d'aide à domicile ou de consultations externes. Les thérapies utilisées vont du soin ou du traitement médical à la physiothérapie en passant par la thérapie du mouvement et par différentes formes d'art-thérapies.

L'ECCE défend l'idée que les personnes handicapées ont le droit :

- de vivre selon un style de vie conforme à leur choix individuel au sein d'un environnement qui les assiste et favorise développement personnel et communication ;
- de bénéficier de conditions de vie, d'une éducation, d'un travail et d'une thérapie adaptés à leur potentiel individuel;
- de participer à la société avec des conditions de vie décentes, en fonction de leur potentiel individuel.



La Coopération en Europe

L'ECCE est une organisation non gouvernementale (ONG). C'est l'un des fondateurs du Forum européen des personnes handicapées (EDF, European Disability Forum) qui a été créé en 1997.

La mission de l'EDF est de promouvoir l'égalité des chances et les droits fondamentaux des personnes handicapées (environ 37 millions) en Europe. Elle contribue à leur émancipation et à leur intégration dans la société en organisant des groupes de travail au sein desquels les handicapés ou leurs représentants sont directement impliqués, et en prenant part aux discussions au niveau européen et à l'élaboration de documents. L'ECCE est activement impliquée, au sein de l'EDF, dans le Comité permanent des personnes handicapées en situation de grande dépendance et incapables de se représenter elles-mêmes.

Vivre avec dignité et auto-détermination

Pour les enfants, nous parlons de pédagogie curative. Pour les adultes, nous utilisons le terme de sociothérapie.

Le but de l'éducation curative, de l'assistance aux jeunes et de la sociothérapie est d'offrir aux enfants, aux jeunes et aux adultes handicapés la possibilité de se développer individuellement en les aidant à vivre dans la dignité et selon leur propre volonté, de promouvoir leur intégration dans la communauté et la société, et de leur assurer la possibilité d'offrir une contribution visible à la société.

Notre mode de relation avec les personnes handicapées dépend des convictions et des perspectives qui fondent nos attitudes et nos actes. Le handicap s'inscrit dans un contexte social spécifique qui peut le favoriser ou lui faire obstacle. L'intégration sociale est donc une des préoccupations de base de l'éducation curative et de la sociothérapie.

Mouvement de pédagogie curative et de sociothérapie anthroposophique

Boîte postale 106
NL 3970 AC Driebergen
www.eccenet.nl
E-mail: ecce@heilpedagogie.nl

Contacts en France

Les Fontenottes
89330 Saint-Julien-du Sault
E-mail: b.bernier@wanadoo.fr
ou Les Ravis
98, boulevard de Courcelles – 75017 Paris
E-mail: becureuil@hotmail.com

Colophon

Publication: ECCE
Texte: Bernard Heldt
Traduction: Béatrice Cussac
Photos: Joachim Scholz
Maquette Buro Laga Arnhem
Fabrication et droits: Laga, Arnhem, Pays-Bas



**European Co-operation in Anthroposophical
Curative Education and Social Therapy**

**Coopération européenne pour la pédagogie
curative et la sociothérapie d'orientation
anthroposophique**

Déclaration

Apprenons à compter sur eux

Congrès de l'ECCE

**Vie, formation et travail des personnes
en situation de dépendance**

31 mai – 2 juin 2002

Parlement européen

Strasbourg, France

Présidence:
Adrienne Thier, présidente de l'ECCE
Bernard Heldt, secrétaire général de l'ECCE

Sous le patronage de
Mme Anna Diamantopoulou,
Commissaire européenne



Environ 220 participants concernés par les personnes handicapées se sont réunis pour un congrès intitulé « Apprenons à compter sur eux » au Parlement européen de Strasbourg, du 31 mai au 2 juin 2002. Après trois jours de débats et de travaux, ils sont arrivés aux conclusions suivantes :

- Nous devons changer notre manière d'apprécier les personnes handicapées : ce sont des citoyens qui ont besoin d'une aide spécifique de la communauté pour remplir leurs obligations envers la société et pour exercer leurs droits.
- Nous devons considérer chaque personne (handicapée ou non) comme un créateur et non un producteur.
- Les personnes handicapées devraient avoir le choix de vivre dans des communautés protégées, à l'écart du « main stream »*. Ce qui veut dire que les gouvernements doivent créer les conditions financières, légales et autres nécessaires à la création et au fonctionnement de telles communautés.
- L'on doit promouvoir un nouveau concept: celui « d'intégration renversée ». Quand il n'est pas possible d'intégrer certaines personnes dans le « courant principal », les communautés protégées qui les accueillent peuvent ouvrir leurs portes aux personnes qui, elles, vivent dans le courant principal (pour partager des activités artistiques et culturelles par exemple).
- Le travail n'est pas, avant tout, un moyen de subsistance mais plutôt un des éléments qui contribuent à la dignité des personnes handicapées, tout autant qu'un élément thérapeutique. La société doit donc créer les conditions qui permettent aux personnes handicapées de travailler soit dans le « courant principal », soit dans des conditions protégées.

Déclaration finale du congrès de l'ECCE sur le thème « Vie, formation et travail des personnes en situation de dépendance »

1. Apprenons à compter sur eux

Un congrès a été organisé par l'association européenne ECCE (Coopération européenne pour la pédagogie curative et la sociothérapie d'orientation anthroposophique) au Parlement européen de Strasbourg, du 31 mai au 2 juin 2002, sous le titre « Apprenons à compter sur eux ». Quelque 220 personnes, représentants de décideurs politiques, professionnels, parents et handicapés de vingt pays européens, se sont réunis pour discuter de sujets liés à l'intégration des personnes en situation de dépendance dans la société. Ces représentants désiraient attirer l'attention des personnalités politiques de l'Union européenne sur l'existence et les besoins des personnes ayant de sérieuses difficultés d'apprentissage et sur ce qu'elles peuvent apporter à la société. Ils ont pressé l'EDF (Forum européen des personnes



handicapées), la Commissaire européenne de l'Emploi et des Affaires sociales, et l'intergroupe Handicap du Parlement européen de prendre en considération les problèmes discutés lors du congrès et les conclusions dégagées.

Une participation pleine et entière à la société

A travers l'Europe, des efforts encourageants sont faits pour améliorer la façon dont les handicapés vivent, apprennent, se forment et travaillent. La société fait des efforts pour les aider à s'intégrer dans le « courant principal » de la vie, mais bien peu est fait, en général, pour ceux qui sont les plus handicapés. Aussi, les citoyens sérieusement handicapés se trouvent dans une situation particulière, peu enviable, dans la société. Ils sont trop souvent l'objet de discrimination. Par bien des aspects, leur façon de voir les choses et leur approche de la vie sont très différentes de celles du reste de la société. Parce qu'ils sont souvent très sensibles et réactifs aux conditions et aux comportements humains et sociaux, une intégration unilatéralement décidée, sans précaution particulière, dans le « courant principal » est en général indésirable, voire impossible. Les congressistes ont cherché à identifier comment les personnes en situation de dépendance peuvent plus complètement participer à la société tout en bénéficiant d'une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques.

* littéralement « courant principal » ou courant normal. Expression utilisée par la Communauté européenne qui considère que les personnes handicapées doivent se fondre dans le « courant principal » alors que les congressistes pensent qu'elles doivent pouvoir vivre à leur rythme dans de petits « courants dérivés », moins rapides et moins fougues, protégés, où ils ont moins de risques de se noyer.

Une adaptation mutuelle de tous les citoyens les uns aux autres

Si nous voulons intégrer les personnes handicapées de façon juste, nous devons le faire selon leurs propres termes. Il nous faudra alors nous placer avant tout du point de vue des valeurs humaines fondamentales, afin que leurs droits, tels que définis dans l'article 26 de la Charte des droits de l'homme de l'Union européenne, soient respectés. Elles nous obligent à appréhender la relation de l'homme à la société d'une façon à la fois sensible et pleine de sens : d'un point de vue basé sur l'égalité de tous les êtres humains, où la qualité de chaque personne prend tout son sens. Tout être humain porte en lui un potentiel de développement qu'il veut mettre à disposition de la société. Il est essentiel que nous puissions donner à chacun la possibilité de participer à la vie, d'y contribuer à sa mesure, même si d'autres pourrait y contribuer mieux que lui. L'intégration, ce n'est pas obliger de façon unilatérale les personnes marginalisées à s'adapter à une structure existante, mais permettre à tous les hommes une adaptation réciproque, en tant que citoyens d'une société commune.

Multiplicité des approches

Aider ces personnes à s'inscrire dans un processus d'émancipation respectueux des différences exige de faire appel à la créativité et à l'imagination. Les congressistes ont pu être témoins de la multiplicité des approches sociales et pratiques de vie, de travail et de formation par le biais d'une intégration renversée. Dans l'obédience de l'ECCE, des formes diverses de communautés protégées mais ouvertes existent, intégrées au corps social productif aussi bien qu'à d'autres

secteurs de la société. Les possibilités offertes sont très vastes et permettent à chaque personne de jouer un rôle actif dans la société. De tels lieux peuvent être fertiles pour des interactions sociales. Les congressistes ont entendu des exemples d'innovations et d'initiatives sociales qui profitent, en fin de compte, à la société dans son ensemble.

La nécessité de créer des conditions de vie adaptées

Il est apparu clairement, durant le congrès, que les personnes handicapées devaient pouvoir travailler, exactement comme les personnes « normales ». C'est le premier moyen de l'intégration ; c'est aussi une thérapie. Leur travail doit être jugé de façon positive par les autres sans se baser uniquement sur des critères économiques. Les participants aux congrès ont pu notamment apprécier leurs belles réalisations artisanales, et ont entendu le récit de la richesse que cette production apporte à leur vie, du sens qu'elle lui donne. Ils ont assisté à une pièce de théâtre jouée par des jeunes ayant de réelles difficultés d'apprentissage et écouté leurs prestations musicales. Ils ont été impressionnés par leurs potentialités et ont été convaincus de la nécessité de créer en Europe, sans attendre, des conditions de vie adaptées aux personnes handicapées. Le principe selon lequel nous devons évoluer pour considérer **l'homme non comme un producteur mais comme un créateur** ne doit pas s'appliquer seulement à eux mais d'abord et avant tout à nous. La réciprocité doit jouer : nous devons apprendre à compter sur eux, de telle sorte que les personnes en situation de dépendance puissent bénéficier de leurs droits et remplir leurs obligations.



2. Les observations et les conclusions du congrès

Les congressistes ont observé que :

- Tous les citoyens de l'Union européenne ont droit à l'éducation, au travail, et ont le droit de se déplacer et de résider librement dans les Etats membres de l'Union. Ces droits doivent être aménagés de telle sorte qu'ils s'appliquent de façon simple aux personnes handicapées, mais aussi à celles qui sont en situation de grande dépendance, même si elles relèvent de cadres législatifs et d'assurance spécifiques.
- Des conditions correctes d'éducation et de formation, ainsi qu'un regard positif sur son travail, ont un effet positif sur chaque individu. Les gouvernements nationaux devraient avoir pour objectif de créer, notamment grâce à des aides financières adaptées, des conditions de vie et de développement stimulantes pour les handicapés, en leur permettant de profiter pleinement de leurs droits fondamentaux qui sont ceux de n'importe quel citoyen de l'Union européenne.
- **Tout le monde ne peut pas affronter la cadence et les conditions d'une vie « normale » à tout moment et dans toutes les situations.** Parmi une vaste panoplie de solutions, le choix d'intégrer des communautés protégées ouvertes avec accompagnement professionnel, qui constituent de réels havres pourvoyant aux besoins des personnes en situation de dépendance, doit être considéré comme un choix valable dans tous les pays de la Communauté. Ces solutions doivent être aidées, de façon à devenir partie intégrante du corps social productif.
- **Ces communautés protégées peuvent être ouvertes** sur leur environnement social. Les participants veulent promouvoir l'idée d'une « intégration renversée », qui est pratiquée dans de nombreuses institutions relevant de l'ECCE : des concerts ou des pièces de théâtre produites par des personnes handicapées avec d'autres sont ainsi proposés aux habitants de la ville ou du village, des journées portes ouvertes sont organisées de telle sorte que les personnes handicapées ont la possibilité d'intégrer des personnes « normales » – et elles n'ont aucune difficulté à le faire.
- La société doit créer les conditions financières, sociales et légales nécessaires pour permettre aux personnes en situation de dépendance de vivre, de se former et de travailler. Des initiatives innovantes peuvent être bénéfiques pour la société dans son ensemble.
- L'idée du droit de chaque personne à décider de ce qui la concerne (autodétermination) gagne du terrain. Mais beaucoup de personnes en situation de dépendance sont dans l'incapacité d'exprimer leur propre position. Dans ce cas, leurs parents, les membres de leur famille, leurs amis et ceux qui en ont la charge devraient être autorisés à prendre les décisions qui les concernent avec eux ou de leur part.



Leur point de vue peut être différent du nôtre : une anecdote

Les participants aux congrès ont entendu le récit d'une anecdote vécue dans le cadre d'un lieu de vie protégé aux Pays-Bas.

John est éducateur dans un institut pour jeunes handicapés. Il parvient à obtenir deux billets pour assister à un match très prestigieux qui doit se disputer à la ville voisine. Il décide d'y inviter Paul, un jeune handicapé. Non sans difficulté, il se débrouille pour que Paul puisse serrer la main du Zidane national qui a disputé le match, et une photo est prise de ce moment.

En revenant à l'institut, John est très fier d'avoir obtenu cet honneur pour Paul. Un de ses collègues demande au jeune : « Alors Paul, qu'as-tu pensé de ce match ? ça t'a plu ? » Et Paul répond : « Oh oui, c'était génial. Et tu sais quoi ? J'ai même vu Marc ». Marc est le fils du boulanger chez qui Paul achète son pain.

A travers des anecdotes semblables à celle-ci, les participants au congrès ont pu réaliser qu'ils devaient changer leur façon de voir. Pour Paul, serrer la main d'un grand champion n'était pas le principal. Le plus important était de rencontrer son copain Marc au match de foot. Cela prouvait qu'il pouvait être comme les autres.